Billet de Ronceval : l'escargot

Autor(en): **St-Urbain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-229868

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BILLET DE RONCEVAL

L'escargot

Comme les choses vont !

Il a fallu que le « Parisien » vienne voir Alexandre et, puisque c'était le Nouvel-An, lui apporte un livre, justement destiné à faire connaître l'escargot. Alexandre, tout émerveillé de ses connaissances, nous a tenu conférence sur cette bête extraordinaire... et nous voilà lancés de sorte !

Les notions de l'école, c'est tout juste bon pour avoir un petit peu l'air, mais quand on l'étudie à fond, cette bête peut nous en remontrer.

Quand on voit de ces gars, un petit peu frottés de politique, qui s'en croient, ça fait mal bien de penser qu'ils peuvent se moquer de l'escargot. Lui, il sait quand le printemps vient, et il ouvre sa maison. Quand il a assez fait, il se mure et ne pipe plus le mot. Eux, quand on les entendra se taire !... Ouah !

L'escargot se traîne bien un peu par les chemins : n'empêche qu'il peut tirer deux cents fois son poids !

Vous en connaissez de ces types qui ont le bras long, et qui en pourraient faire autant ? Du côté de la nourriture, ou bien il mange de tout, même des champignons vénéneux, et tout passe, sans bicarbonate ! Ou bien il jeûne, six ou sept mois, et il reste rose et blanc, tout pétant de santé.

Avec ses yeux au bout des doigts, comme on dit, il voit tout ce qu'il veut : ces tentacules, ça vaut un périscope, un radar... et il ne se trompe jamais ! En place de se moquer sur sa manie de bavousser partout où il passe, on devrait le féliciter de savoir se placer un tapis sous le ventre, et rudement solide puisqu'il enjambe une lame de rasoir, si ça se présente, sans se grafigner le moins du monde.

Dans le privé, Alexandre nous a fait des révélations sur les amours de l'escargot. Là, alors, c'est un commerce peu ordinaire, et il vaut mieux le laisser tranquille dans sa manière de faire.

Bref ! qu'on était révolutionné d'avoir ignoré cette bestiole si méritante, tant d'années et on a passé des soirées merveilleuses à faire sa connaissance, grâce au cousin de Paris. Tant et si bien qu'on a décidé d'en élever pour les mieux conserver : on a affaire à des bêtes paisibles, douces, tranquilles, ce qui nous changera de pas mal de bipèdes insupportables à qui on ne peut rien changer. Même que le Fritz, celui de la Fromagerie, un de ces châtain foncé du côté de Niederbipp, a voulu se mettre avec nous, puisque, lui aussi, il n'aime pas aller tant fort.

Comme quoi, notre vieux régent avait raison quand il disait qu'on peut se meubler l'esprit à tout âge.

St-Urbain.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne et par obligations
Garde et gérances de titres — Safes